

**Compte-rendu pour l'UNSA SNIA-IPR
de la rencontre du 5 juin 2013 à la DGRH
DIALOGUE SOCIAL Personnels d'Inspection Personnels de Direction**

Contexte de négociation :

Cette rencontre se situe dans un cycle de négociation réenclenché à notre demande lors d'une réunion préparatoire le 7 mars 2013, suivi d'une première réunion le 22 avril 2013 sur le régime indemnitaire des corps d'inspection.

Objectif de la rencontre du 5 juin 2013 : Améliorer la fluidité des parcours professionnels des personnels d'encadrement de l'Education Nationale.

Participants :

Pour la DGRH : F. Brouillonnet, B Orange-Ludot, F. Ajoux , P. Etienne , G. Bal et les chefs de bureau et adjoints en charge des personnels de direction

Pour les syndicats :

SNIA-IPR UNSA : R. Keime, A. Marie, L. Cousin-Picheau.

SIEN-UNSA : P. Roumagnac, F. Bougauff, F Montuelle, G Péquignot

SNPDEN : M. Tournier, P. Vincent, C. Petitot

ID-FO : D. Laffeaç'h, M. Wasmann

SGEN-CFDT : V. Morant

F. Brouillonnet, DGRH adjointe, déplore la faible perméabilité entre les différents corps d'encadrement et questionne les acteurs représentés sur les pistes d'amélioration de la mobilité des personnels afin de dépasser les limites d'une gestion au cas par cas insatisfaisante au plan institutionnel.

Ainsi, il s'agit d'envisager une prise en compte des carrières préalables dans le corps et le cadre d'origine lors de l'accueil et du détachement dans le nouveau corps.

La réflexion sur l'harmonisation des régimes indemnitaires en cours pour les corps d'inspection va dans ce sens ...

Le dialogue social aurait pour finalité d'introduire de nouvelles dispositions dans les textes réglementaires de manière à faire évoluer les règles de gestion actuelles.

Michel Tournier (SG du SNPDEN UNSA) :

Face au constat de la faible mobilité entre corps des personnels de direction et corps des personnels d'inspection, le SNPDEN est favorable à la création d'un corps unique d'encadrement de l'Education Nationale. Il demande la création d'un encadrement éducatif à la hauteur des ambitions de la refondation de l'Ecole. La fluidité des parcours professionnels au sein des corps d'encadrement s'inscrit dans une problématique d'allongement des secondes carrières de 45 à 65 ans.

Il demande la construction d'étapes intermédiaires nécessaires à l'amélioration du dispositif actuel.

F. Brouillonnet précise qu'il s'agit d'améliorer les passerelles entre les corps d'encadrement et non de construire un corps unique, perspective qui serait vécue comme trop angoissante par les personnels.

Patrick Roumagnac (SG du SIEN UNSA) souhaite rendre le système éducatif plus efficace, ce qui nécessite des changements en profondeur dans les pilotages. Le renforcement des liens entre premier et second degré passe par une mise en cohérence des statuts des différents personnels qui ne soit pas un simple ajustement.

R. Keime rappelle pour le SNIA-IPR UNSA, l'importance des missions pédagogiques dans le pilotage du système éducatif. Face à la réalité de la faible mobilité entre le corps des IA-IPR et le corps des personnels de direction attestée par le constat que seul quatre inspecteurs ont rejoint au cours de ces 3 dernières années le corps des personnels de direction pour 239 détachements prononcés. Le SNIA-IPR est prêt à travailler sur la question des statuts. Le 17 mai dernier, Vincent Peillon a rappelé l'importance des IA-IPR dans la nouvelle gouvernance ainsi que le rôle qu'ils ont à jouer dans la création des ESPE. L'abrogation de la loi scélérate sur l'évaluation des enseignants a entériné nos compétences sur l'évaluation des enseignants.

Le SNIA- IPR UNSA est prêt à apporter sa pierre à l'édifice à une réflexion générale sur la refondation, ainsi qu'à une amélioration de la fluidité des parcours professionnels des personnels d'encadrement.

L. Cousin-Picheau (vice-présidente du SNIA-IPR UNSA) énonce que l'analyse des textes sur les flux de recrutements dans les corps atteste de l'importance actuelle des professeurs agrégés dans l'accès au corps des IA-IPR par concours et détachement. Cela correspond à une compétence métier liée à la participation, à la conception et au contrôle de la mise en œuvre des contenus de programme qu'il ne faudrait pas gommer dans le cadre d'une plus grande fluidité entre des corps.

P. Vincent représentant du SNPDEN souhaite une méthode de travail qui pourrait être déclinée selon 4 axes :

- La définition d'une mission générale de personnel d'encadrement
- La définition d'un tronc commun et de spécificités métiers
- L'amélioration des parcours professionnels par des modifications relatives au recrutement et aux ressources humaines
- L'harmonisation des dispositifs catégoriels et indemnitaires.

En conclusion, F. Brouillonnet, après une intervention de D. Laffec'h pour FO, indique que les prises de position entendues lors de cette rencontre seront remontées au cabinet du Ministre. Les acteurs réunis autour de la table se déclarent prêts à travailler ensemble à une simplification des statuts afin d'améliorer la fluidité des parcours professionnels dans une perspective d'une refondation globale des missions de l'encadrement.

Une prochaine rencontre est prévue à l'automne, dans le cadre d'une feuille de route respectueuse d'orientations partagées.